

Alors que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a donné son feu vert au projet d'extension de l'enseigne [CENTRAKOR](#) / **T** : 05.61.00.63.00 dans la [COMMUNE DE L AIGLE](#) / **T** : 02.33.84.16.16, un recours a été déposé par la société Pascalyne, qui gère le magasin [BRICOMARCHE](#) / **T** : 02.98.16.13.00. Cette dernière souhaite que la CNAC annule la décision de la CDAC, estimant que Centrakor devrait présenter son projet en tant que magasin de 1433 m<sup>2</sup> en création plutôt qu'une extension de 442 m<sup>2</sup>.